Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 661

Rubrik: Domaine Public : ces "points de vue" qui choquent

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOMAINE PUBLIC

Ces «points de vue» qui choquent

Tout en revendiquant son appartenance à la gauche démocratique, «Domaine Public» s'applique à suivre sa trajectoire propre. Ni recherche systématique d'un accord avec ceux de ses lecteurs qui émargent à la même sensibilité politique, ni rejet systématique des analyses «venant d'ailleurs». Autant que possible, refuser les «a priori», remonter aux sources. Et par-dessus tout, ne pas se contenter de prendre les lecteurs «dans le sens du poil»: quel intérêt y aurait-il à coller sans autre aux slogans à la mode?

Dans ces conditions, pas étonnant que le dialogue soit parfois rude entre lecteurs et rédaction. Au point que, périodiquement, DP se trouve en butte à la grogne de ses amis les plus proches: «Pas ça! Pas de la part de 'Domaine Public'. Pas acceptable dans un journal qui se prétend de gauche!» Limites de la tolérance? Limites à l'indépendance de DP? Celle-ci est pourtant la condition «sine qua non» de la poursuite de l'expérience soutenue par 3000 abonnés lecteurs, et par eux seuls (ni publicité, ni subventions). Quelques mots d'explication. Disons-le tout de suite: il n'y a aucune satisfaction particulière à subir des attaques venant de bords diamètralement opposés. Trop facile d'en déduire qu'on tient le bon cap, à mi-chemin des uns et des autres. Mettons dans le même sac la religion du «juste milieu», souvent confondue aimablement avec l'objectivité, et la provocation gratuite, juste pour secouer le cocotier. Affaire de respect du lecteur.

Le travail collectif, assumé comme tel (générique en première page), qui est la formule adoptée par DP dès ses débuts, offre un certain nombre de garanties: elle permet en tout cas d'accorder les violons avant publication, elle favorise une réflexion en commun qui impose de prendre du recul.

Cette démarche très contrôlée fait le gros des colonnes du journal. Mais il y a place aussi pour une expression personnelle soumise à moins de contraintes (hors du «courrier» et d'autres rubriques plus spécialisées comme les «notes de lecture»): ce sont les «points de vue» signés (ou «carnet», dans le cas de Jeanlouis Cornuz). La règle du jeu: ces «points de vue» n'engagent que leurs auteurs; de son côté, la rédaction s'en tient au principe de la «carte blanche»: pas d'ingérence! Une manière d'ouvrir certains horizons, hors de portée du travail rédactionnel régulier; une manière aussi de vérifier que la liberté d'expression ne s'use que si on s'en sert.

Ces dernières semaines, deux «points de vue» sont restés en travers de la gorge de certains de nos lecteurs: «Pognon, sauf votre respect», signé Gil Stauffer (DP 658) et «Cacophonie pastorale», signé Alain Rossel (DP 659). Nous publions aujourd'hui des lettres de lecteurs, très caractéristiques, réactions exprimées sans ménagement à des prises de position personnelles, exprimées elles aussi sans ménagement. Pas de commentaire, pas de duplique. Le face à face brut. Hors le rappel indispensable de la position de DP au chapitre du maintien du pouvoir d'achat.

RÉPONSE À GIL STAUFFER

A qui profite la division des travailleurs?

Le point de vue de Gil Stauffer, publié dans votre numéro 658 du 4 crt, nous oblige à réagir, tant sa mauvaise foi est évidente.

Heureux la droite, le patronat, le Valet d'Atout, et nous en passons!

Leurs ficelles, grosses pourtant comme des cordes, sont payantes. Même un Gil Stauffer succombe à la tentation de bouffer du fonctionnaire. A qui la division des travailleurs est-elle donc bénéfique?

Nous aussi, soyons clairs: si, dans un seul cas, nous avions la certitude qu'un sacrifice de la fonction publique était à l'avantage des travailleurs de l'industrie, nous le ferions avec le sourire. Or, au contraire, toute atteinte, toute dévalorisation, tout recul social dans notre secteur est préjudiciable à l'ensemble des travailleurs.

«Faut pas déconner» dit G. S. Que veut dire alors le chiffre de 4500 francs par mois? Restons sur le plan du personnel de la Confédération uniquement: En rétribution brute, ce montant (ou plus) concerne 6,4% des intéressés. 93,6% (nonante trois!) du personnel est rangé dans une classe de traitement inférieure.

«Ma main sur la gueule» dit encore G. S. avec élégance. Qu'il sache, s'il l'ignore encore, que le personnel fédéral manifestera à Berne le 27 novembre, pour défendre ses droits et non pour maintenir ou réclamer des privilèges.

Et ce ne sont pas les vomissures d'un Gil Stauffer qui nous empêcheront de le faire.

Section SEV — VPV Lausanne,
le président, J.-D. Jomini.

Réd. Ces dernières semaines, au risque même de lasser ses lecteurs, «Domaine Public» a défendu le principe du maintien du pouvoir d'achat. Un pouvoir «non-négociable», avons-nous développé sur tous les tons.

DP 653 (30.9.). «La règle de la bonne foi»: remettre en cause l'indice rétroactivement, sous prétexte de distorsions dans les calculs techniques, «est contraire au consensus politique»; «exiger une reprise sur cinq ans est contraire à la bonne foi».

DP 655 (14.10.). «Indexation des salaires: faites valoir vos créances!»: «Les banquiers zurichois ne peuvent pas à la fois dénoncer la spirale de l'inflation et méconnaître l'enchaînement prix-salaires-prix!»

DP 657 (28.10.). «Le Signal» (du Crédit Suisse): «Puisque nous sommes au temps de la provocation, il n'y a plus qu'une manière de répondre: le regroupement sur des objectifs simple, dont en priorité la défense du pouvoir d'achat.»

Sur cette base, la réflexion doit s'élargir: quelle sera concrètement la solidarité active des régions moins touchées vis-à-vis des régions les plus touchées par la crise? quelle sera concrètement la soli-